

REVUE

# SPORT804

Revue d'information et de débat pour les acteurs du sport

GRANDS ÉQUIPEMENTS

## PEUT-ON ENCORE **SAUVER** LE STADE DE **FRANCE** ?

FENÊTRE SUR LE MONDE page 12

### **Stade FFR** : un cas unique en Europe ?

ACTUALITÉS page 4

Spécial Rapport de la Cour des comptes  
Athlétisme IPC : Doha, Londres... et Lyon  
Arenas. La bataille du Sud

GRANDS ÉVÉNEMENTS page 16

### Albertville 92 : quel héritage ?

## « JUSTE »

Pour la Ministre des Sports, Valérie Fourneyron, le récent rapport de la Cour des comptes sur l'action de l'Etat dans le sport « *n'est pas sévère, il est juste* ». Son diagnostic, très dur à l'égard des politiques du sport de haut niveau et du sport pour tous, est en effet longuement argumenté sur 230 pages et démontre à maintes reprises que les résultats obtenus ne sont pas toujours à la hauteur des ressources mobilisées.

Les politiques du sport en France possèdent donc de grandes marges d'amélioration, même s'il est aussi important de rappeler que leurs résultats ne sont pas aussi négligeables que cela :

- avec 17 millions de licences et 2,5 millions de bénévoles, le sport reste le premier secteur associatif de France. « Quelle Eglise, quel syndicat, quel parti de France peut en dire autant ? » disait il y a quelques années Rama Yade ;

- avec 34 médailles aux JO de Londres, la France se place au 7<sup>e</sup> rang mondial alors qu'elle est le 21<sup>e</sup> pays en termes de population. Tous les secteurs d'activités français peuvent-ils revendiquer une performance du même niveau ?

Tout n'est donc pas à jeter (on pourrait parfois le croire en lisant certains des articles de presse qui ont suivi la publication du rapport). Mais, évidemment, le sport français peut mieux faire et il doit mieux faire.

REVUE SPORT 804  
9 rue vulpian 75013 Paris  
revue@revue-sport-804.com  
www.revue-sport-804.com

Directeur de la publication : Pierre Messerlin

Disponible uniquement sur abonnement

Dépôt légal à parution

## EN HAUSSE

## YVES BOUGET

On se frotte les yeux, on peine à y croire : un nouveau président de fédération olympique ! On commençait pourtant à penser que les élections ne servaient qu'à reconduire les présidents sortants... D'autant que le profil du président de la fédération de volley-ball (un chef d'entreprise) est plutôt rare dans le milieu fédéral. Elu par l'ensemble des clubs affiliés, il aura la lourde tâche de remettre sur pied une fédération amoindrie financièrement et sportivement : « *Je suis conscient de la mission démesurée qui est devant nous : c'est un Everest. Il faut revisiter notre structure de fond en comble, rebâtir et fédérer.* »

## VALÉRIE FOURNEYRON

Lors de ses vœux, la Ministre des Sports s'est résolument engagée en faveur de la parité hommes-femmes dans le sport, soulignant notamment les carences des fédérations dans ce domaine. Ses nominations depuis 8 mois ne montrent pourtant pas vraiment l'exemple. Son cabinet est composé de 10 hommes et seulement 4 femmes (et aucune n'occupe un poste de direction). Le Directeur des Sports, qu'elle a nommé en juillet 2012, est un homme. Et selon toute probabilité, ce sera également le cas du futur Directeur de l'INSEP (le choix de Jean-Pierre Vincenzi paraissant acquis). Charité bien ordonnée...

## EN BAISSÉ

SPÉCIAL RAPPORT COUR DES COMPTES  
QU'EN DIT LA PRESSE ?

Le rapport de la Cour des comptes sur l'action de l'Etat dans le sport, publié le 17 janvier, a été largement commenté par la presse. Qu'en a-t-elle retenu ? Essentiellement le ton très critique du rapport, qu'elle reprend à son compte. *L'Equipe* considère ainsi que le principal enseignement du travail de la Cour des comptes est le « *manque d'efficacité et d'efficacités de la politique de l'Etat* ». *Le Monde* de son côté note que « *le sport tricolore multiplie les contre-performances* ». Patrick Bayeux, dans *La lettre d'information des Acteurs du sport*, conclut même : « *C'est à la fin [d'un] modèle que nous assistons, et l'histoire retiendra que le rapport de la Cour des comptes a signifié son arrêt de mort précipité* ». Il souligne néanmoins qu'un tel diagnostic aurait dû aboutir à la définition d'une nouvelle gouvernance du sport français - un point traité beaucoup plus succinctement dans le rapport. Détruire, pourquoi pas ? Mais que faut-il (re)construire à la place ?

## PRÉCONISATIONS

DES PAROLES AUX  
ACTES

Le rapport de la Cour des comptes, constatant le « *saupoudrage* » des moyens publics consacrés au sport, propose plusieurs mesures pour y mettre fin : le resserrement du nombre de disciplines et d'athlètes aidés au titre du haut niveau, le regroupement de petites fédérations pour leur permettre d'atteindre une taille critique, le relèvement du seuil de subvention du CNDS à 5000 € (qui réduira drastiquement le nombre d'associations aidées financièrement)... Valérie Fourneyron s'est déclarée « *en plein accord avec ce rapport* ». Elle n'est cependant pas la première ministre à souhaiter une réforme. La Cour des comptes rappelle que ses préconisations avaient déjà fait l'objet dans le passé de décisions ministérielles, mais celles-ci étaient restées « *sans effet* ». En résumé : le diagnostic est connu depuis longtemps et les solutions aussi, mais qui saura trouver la volonté politique et la bonne méthode pour les mettre en œuvre ?

## PRÉCONISATIONS (2)

GOUVERNANCE :  
RIEN DE TRÈS NEUF

Concernant la question de la gouvernance, la Cour des comptes prône un Etat « *recentré sur son rôle de pilote et de stratège* » et s'appuyant, pour les aspects opérationnels, sur le binôme INSEP-CNDS dont le rôle serait renforcé. Le rapport ne tire cependant aucune conséquence de ses propres préconisations. Il laisse ainsi le financement du sport de haut niveau à la Direction des sports. Dès lors, comment espérer que l'INSEP devienne « *ce pivot opérationnel de la politique de soutien au sport de haut niveau* » ? On lui attribuerait de nouvelles missions, mais sans les moyens qui vont avec. Par ailleurs, le rapport, de façon assez lapidaire, conseille aux fédérations de devenir plus autonomes vis-à-vis de l'Etat en prenant exemple sur le tennis et le tournoi de Roland-Garros... Effectivement, rien de plus simple pour une fédération que de créer un événement avec un résultat net annuel de 72 M€ ! Il fallait juste y penser !

## BUDGET DES SPORTS

PAS SI MAL-EN-POINT  
QUE CELA

Le rapport de la rue Cambon contient aussi des bonnes nouvelles. Sa lecture est ainsi plutôt rassurante quant au budget du Ministère des Sports. Il rappelle que celui-ci a bénéficié de crédits en constante augmentation depuis six ans. Ils ont atteint en 2012 un montant de 867 M€ (en incluant le Centre national pour le développement du sport), soit une augmentation de 30% depuis 2006 (670 M€) ! Le rapport ne fait d'ailleurs pas mention du déficit de 50 M€ « *découvert* » dans le budget du Ministère en juin dernier et que Valérie Fourneyron elle-même ne confirme plus aujourd'hui (réponse du 29 novembre 2012 à une question écrite du sénateur Dominique Bailly). Le rapport note toutefois un déficit de 8 M€ dans le budget du CNDS pour l'année 2012 (quatre fois moins cependant que ce qui avait été annoncé par le Ministère en octobre).

## SPORT À L'ÉCOLE &amp; SPORT ASSOCIATIF

## LA VRAIE GRANDE RÉFORME ?

Ce n'est pas l'élément du rapport de la Cour des comptes qui a été le plus commenté par la presse, mais il constitue peut-être le chantier le plus important du sport français. La Cour rappelle en effet que la majorité des moyens de l'Etat en faveur du sport relève du Ministère de l'Education nationale (3,5 Md€ contre 867 M€ pour le Ministère des Sports). Mais ce levier n'est pas utilisé assez efficacement. Le sport à l'école et le sport associatif se vivent comme deux mondes séparés et il n'existe pas de politique interministérielle du sport (chaque ministère craignant que l'autre empiète sur ses compétences...). Le rapport préconise donc de bousculer cette inertie et d'engager un important travail collectif (élaboration d'un document de politique transversale regroupant l'ensemble des moyens gouvernementaux accordés au sport, articulation des actions des ministères sous la forme de conventions d'objectifs communes). Vincent Peillon et Valérie Fourneyron, dans leur réponse au rapport, sont restés assez discrets sur ces propositions et c'est dommage. Elles pourraient constituer la vraie grande réforme du sport français.

## HAUT NIVEAU

LA COUR  
DES MÉCOMPTES

La Cour des comptes affirme que l'Etat a consacré au sport de haut niveau 285 M€ en 2011, soit trois fois plus que UK Sport (120 M€ selon le rapport) qui obtient pourtant de meilleurs résultats. La Cour voit juste quant à la mauvaise qualité/prix du système français, mais ses chiffres n'en sont pas moins un peu trompeurs. Pour arriver à la somme (astronomique) de 285 M€, il faut additionner non seulement toutes les dépenses d'interventions (conventions d'objectifs, subvention de fonctionnement de l'INSEP...), mais également les dépenses de personnels administratifs et d'investissements dans les équipements. Ce qui revient à comparer des pommes et des oranges puisque les 120 M€ de UK Sport ne concernent que les dépenses d'intervention. Le sport français a des progrès à faire, mais nul besoin d'exagérer à ce point ses lacunes !

## ILS ONT DIT

## PASCAL FOUSSARD

Manager général du Tours Volley-Ball

« Il faut rendre le volley vendable. Aujourd'hui, trop de salles de Ligue A sonnent le creux et la télévision ne peut pas filmer partout. [...] Si ça continue, à terme, on mourra. Si le volley marche à Tours, à Rennes et à Chaumont, ça doit marcher partout ! [Je propose de] repenser notre formule de Championnat. Il faut regarder ce qui se passe ailleurs. Tout le monde bouge, le basket, le hand... sauf nous. Sera-t-on capable de s'entendre ? Aujourd'hui, c'est une question de survie. On n'est pas un grand sport mais on n'est pas un sport onéreux ; on devrait être capables de faire des choses intéressantes. [...] Pourquoi ne pas imaginer une Ligue fermée ? Tout le monde ne peut pas avancer à la même vitesse. Nous sommes un sport professionnel pas très riche mais un de ceux qui comptent le plus de clubs pros (40) ! Est-ce normal ? » (*L'Equipe*)

## GHANI YALOUZ

DTN de l'athlétisme

« On doit pouvoir faire mieux aux Jeux encore... si on n'a pas de blessés. Je crée un poste de manager pour les relais, une discipline à part entière. On prend aussi à bras le corps certains dossiers : lancers, marathon, pratique féminine. Le tout avec une restriction de budget qui rend le challenge plus difficile. Mais je viens de la lutte, je sais qu'on peut faire avec peu. [...] On va mutualiser. Et de vingt-cinq FPO (athlètes au fort potentiel olympique), on passera à dix, uniquement ceux qui peuvent aller chercher une médaille. » (*L'Equipe*)

# PEUT-ON ENCORE SAUVER LE STADE DE FRANCE ?

Projet de stade de la Fédération française de rugby, volonté de la Fédération française de football de jouer davantage de matches des Bleus en province, dénonciation par l'Etat des indemnités liées à la concession, absence de club résident... Les sujets qui placent le Stade de France sous les feux de l'actualité ne manquent pas. Ils ont souvent trait à son « péché originel » : un contrat de concession déséquilibré entre l'Etat et le consortium gestionnaire (composé de Vinci et Bouygues) et des conventions tout aussi mal proportionnées entre ce dernier et les fédérations locataires (FFR et FFF). Dans ce billard à quatre bandes, tout le monde accuse tout le monde et chacun des acteurs semble uniquement vouloir tirer le plus grand profit de la situation actuelle. **Personne, par contre, ne paraît intéressé par l'avenir d'un stade qui fait pourtant partie de notre patrimoine national depuis la Coupe du monde 1998.** Quinze ans après son inauguration, d'importantes questions méritent pourtant d'être posées quant à la survie à moyen terme du Stade de France.



## UN STADE OBSOLÈTE ?

**Le Stade de France a mal vieilli.** Inauguré en janvier 1998, il constituait un ouvrage majeur par sa jauge (80 000 places), son coût (338 M€) et l'élégance de son architecture. Rapidement, il s'installa dans le « club » des grands stades européens avec la Coupe du monde 1998, les finales de Ligue des champions 2000 et 2006 et les Mondiaux d'athlétisme 2003. Quinze ans plus tard pourtant, le Stade de France n'est déjà plus une référence, faute de s'être adapté aux nouvelles attentes des acteurs sportifs et des spectateurs.

**« Le stade du futur, lieu de vie et de convivialité » écrivait la commission Séguin sur les grands stades.** [1] On en est loin avec le Stade de France, localisé dans un véritable *no man's land* urbain, sans guère d'opportunités pour les spectateurs de se restaurer ou de se divertir avant et après les matches. A l'intérieur, on cherchera également en vain le confort ou la gamme de services que l'on retrouve aujourd'hui dans tous les stades modernes (multiples points de restauration, bars, boutiques, espaces loisirs...).

**De fait, le Stade de France est descendu d'un cran dans la hiérarchie européenne.** Malgré son statut « Elite » attribué par l'UEFA, il s'est fait dépassé par les nouvelles enceintes « stars » du continent : Wembley et l'Emirates à Londres, le Millennium à Cardiff, l'Allianz Arena de Munich, l'Estadio da Luz de Lisbonne (reconstruit pour l'Euro 2004)...

**Euro 2016 : une occasion ratée.** Le Stade de France sera vraisemblablement la seule des dix enceintes françaises hôtes de l'Euro 2016 à ne pas être l'objet d'aménagements majeurs. [2] D'où un deuxième danger : celui d'être « ringardisé » dans son propre pays par le stade de Lille (50 000 places), qui avec son toit rétractable suscite déjà les appétits des fédérations de football ou de rugby, le Stade Vélodrome rénové (65 000 places) ou le futur Stade des Lumières de Lyon (58 000 places).

[1] Rapport au Premier ministre, Grands Stades - Euro 2016, 2008

[2] A moins de quatre ans de l'Euro 2016, le Stade de France n'a toujours pas communiqué sur les travaux qu'il engagera en vue de la compétition.

[3] Interview de Jacques Lambert, France Football, 30 octobre 2012

## ETAIT-IL POSSIBLE DE CONSTRUIRE UN STADE MODERNE EN 1998 ?

« En 1998, les stades n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui. [...] Quand on compare le Stade de France (1998) et Wembley (2007), on est sur deux générations différentes : il y a eu une accélération considérable dans la conception des stades. » C'est ainsi que Jacques Lambert, Directeur du comité d'organisation de la Coupe du monde 1998 et Président du futur Euro 2016, explique le retard français. [3]

Effectivement, l'émergence de nouveaux stades « lieux de vie » s'est accélérée à partir du début des années 2000. Mais avant même cette date, un certain nombre d'enceintes de nouvelle génération étaient déjà apparues, au moment même où le Stade de France se construisait.

Aux Etats-Unis, le Edward Jones Dome de Saint Louis (1995, 70 000 places) ou le M&T Bank Stadium de Baltimore (1998, 71 000 places) restent encore des références en matière d'accueil et de confort des spectateurs. En Europe, l'Amsterdam Arena, ouverte en 1996 (53 000 places), avait également anticipé plusieurs des changements à venir (toit rétractable, paiement électronique des services aux spectateurs...).





## COMMENT MODERNISER LE STADE DE FRANCE ?

**Moderniser ou mourir.** Le projet de stade de la Fédération française de rugby a une vertu certaine : il pose, de manière assez urgente, la question de la modernisation du Stade de France pour faire face à une concurrence inédite dans la région francilienne. « Si les dirigeants de la FFR construisent leur stade, nos deux stades mourront » dit d'ailleurs Philippe Auroy, le Directeur général délégué du Stade de France. [4]

Deux nouvelles enceintes de rugby devraient également apparaître à Nanterre (l'Arena 92 multifonctionnelle, 32 000 places) et à Paris (Jean-Bouin, 20 000 places). De leur côté, les dirigeants qatariens du PSG envisagent très sérieusement de construire un nouveau Parc des Princes de 60 000 places pour accompagner la montée en puissance européenne de leur club. Tous ces stades, auxquels il faut ajouter le Palais omnisports de Paris Bercy (rénové en 2015), tenteront de s'accaparer les spectacles sportifs et culturels dont le Stade de France a besoin pour vivre.

**Que faudrait-il changer ?** Plusieurs travaux pourraient être envisagés dans l'enceinte du même : amélioration du confort et de la convivialité par l'augmentation des points de restauration, des boutiques, des sanitaires, des loges et des sièges premiers... Des dispositions plus originales seraient également possibles, par exemple la suppression de la piste d'athlétisme pour en faire un vrai stade de football et de rugby (et accroître dans le même temps sa capacité générale).

Les réserves foncières à l'extérieur devraient être utilisées afin de créer une zone de vie (restauration, bars et commerces) dans les alentours immédiats du stade. Pour Michel Regembal, un des quatre architectes du stade, « ce stade a beaucoup d'atouts et des espaces disponibles. Il y a aussi des améliorations à faire sur le parvis, dans les liaisons avec les quartiers avoisinants, dans l'ancrage au sein du Grand Paris. ». [5]

**Pour quel coût ?** Le coût des travaux dépendrait évidemment de l'ampleur des améliorations décidées. Il serait certainement moins élevé que le prix estimé du futur stade de la FFR (600 M€), mais la facture se compterait en centaines de millions d'euros si les abords du stade sont concernés.

**Pourquoi ça bloque ?** Les dirigeants du Stade de France sont bien conscients des travaux à entreprendre et ont engagé depuis longtemps une réflexion à ce sujet. [6] Le problème principal est de trouver les fonds nécessaires. L'Etat, propriétaire, n'a aujourd'hui plus un sou à investir dans « son » stade. Les gestionnaires de l'enceinte (Vinci et Bouygues) considèrent pour leur part que le contrat de concession avec l'Etat est trop fragilisé juridiquement [7] pour engager de nouveaux investissements à terme (il faudrait aux investisseurs au moins 10 à 15 ans pour pouvoir rentabiliser leur mise). Les contacts avec d'autres investisseurs éventuels (PSG) n'ont jamais abouti.

[4] « Critiques contre la multiplication des stades en Ile-de-France », *Les Echos*, 29 juin 2012

[5] Interview de Michel Regembal, « Ça reste un endroit mythique », *France Football*, 22 janvier 2013

[6] « Stade de France. 15 ans et des tourments », *France Football*, 22 janvier 2013

[7] La décision du 11 février 2011 du Conseil constitutionnel a jugé inconstitutionnelle la loi de 1996 qui validait le contrat de concession entre l'Etat et les concessionnaires. Depuis cette date, le contrat est fragilisé et pourrait éventuellement « tomber » si une action en justice était engagée contre lui (mettant de facto fin à la concession).

## UN CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE ?

**Est-ce normal pour l'Etat d'être propriétaire d'un stade ?** Non, même si la situation s'explique par des raisons historiques : le dossier du « grand stade » de la Coupe du monde 1998 était un projet de prestige national pris en main directement par l'Etat (choix du site, conception, financement...). Aujourd'hui, cette implication s'apparente davantage à une anomalie. Les autres stades « nationaux » en Europe sont la propriété d'un acteur sportif (Wembley, Millennium Stadium, Aviva Stadium, Stadio olimpico de Rome) ou d'une collectivité (Berlin Olympiastadion). D'autant que l'Etat ne tire aucun bénéfice financier de sa propriété. Au contraire : depuis 1998, il a versé à Vinci et Bouygues un total de 115 M€ au titre de l'indemnité pour absence de club résident. [8]

**Faut-il le vendre ?** La vente du Stade de France aurait un double avantage pour l'Etat : il arrêterait de perdre de l'argent chaque année et il en gagnerait même probablement avec la vente (deux éléments, très difficiles à déterminer à l'avance, doivent être pris en compte : le coût de résiliation de la concession et le prix d'« occasion » d'un stade de 80 000 places). En outre, la vente permettrait de sortir de l'imbroglio actuel entre l'Etat, le consortium et les fédérations locales. Elle apporterait une visibilité à long terme et inciterait le nouveau propriétaire à investir dans une rénovation d'ampleur.

**Comment faire ?** Une résiliation du contrat de concession constituerait une première étape indispensable. Elle serait facilitée par le contexte juridique et la décision du Conseil constitutionnel du 11 février 2011. Vinci et Bouygues pourraient éventuellement considérer qu'il est de leur intérêt de mettre fin dès maintenant à une concession qui pourra difficilement aller à son terme (2025 normalement). Une procédure de vente avec mise en concurrence préalable serait alors lancée afin de choisir le projet le plus viable pour l'enceinte et/ou le plus rémunérateur pour l'Etat. Elle devrait être accompagnée de conditions très précises (notamment concernant l'obligation d'être un site hôte de l'Euro 2016).

[8] Audition de Valérie Fourneyron devant la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, 17 juillet 2012

## QUI VOUDRAIT ACHETER LE STADE DE FRANCE ?

**Un gestionnaire de stades :** Vinci et Bouygues, aujourd'hui concessionnaires du Stade de France, pourraient être intéressés (ensemble ou séparément) afin de conserver ce qui reste une belle vitrine internationale pour leurs activités dans le sport. Les deux entreprises, contrairement à une société étrangère comme AEG, n'ont cependant jamais été propriétaires d'un équipement sportif de ce type.

**Une collectivité territoriale :** la Communauté d'agglomération de Plaine Commune pourrait vouloir mieux contrôler l'exploitation d'un équipement très structurant pour son territoire et confier sa gestion à une entreprise spécialisée. En a-t-elle cependant les moyens financiers alors qu'elle n'a pas pu boucler récemment le financement du centre aquatique d'Aubervilliers ?

**Une fédération :** la Fédération française de rugby, si elle ne parvient pas à trouver les 600 M€ nécessaires à son nouveau stade, pourrait envisager un maintien au Stade de France en tant que propriétaire. Même en incluant une future rénovation, cela lui coûterait moins cher que son projet dans l'Essonne. Elle disposerait d'un stade déjà fonctionnel (alors que son projet de stade pourrait prendre des années à se réaliser avec les retards, recours, etc.) et idéalement localisé en termes de transports en commun (contrairement au site d'Evry).

**Un club de football :** le PSG, comme la FFR, pourrait être intéressé par l'achat du stade plutôt que de se lancer dans la construction d'une nouvelle enceinte toujours longue à se matérialiser. Les propriétaires qatariens apporteraient les fonds nécessaires pour une rénovation ambitieuse. Ils pourraient également être tentés de mettre la main sur un équipement rempli de symboles... Ce qui pourrait à l'inverse susciter quelques réticences en France : peut-on vendre à des acheteurs étrangers un monument aussi emblématique ?

# STADE FFR : UN CAS UNIQUE EN EUROPE ?

Le projet de stade de la Fédération française de rugby (FFR) continue d'avancer. Après le choix du site d'Evry en juin dernier, le nom de l'architecte de la future enceinte sera dévoilé le 8 février. Il aura la responsabilité de concevoir un stade multifonctionnel de 80 000 places avec un toit et une pelouse rétractables, capable d'accueillir d'ici à 2017 ou 2018 une vingtaine d'événements par an (dont les matches du XV de France). Avec ce stade, dont elle sera propriétaire, la FFR entend gagner son autonomie financière. Elle ne jouera plus au Stade de France à des conditions qu'elle estime trop désavantageuses et aura une maîtrise complète de ses recettes de matches. Cette autonomie a cependant un coût : 600 M€, que la FFR entend financer toute seule. Le soutien de l'Etat est en effet impossible (le contrat de concession avec le Stade de France interdit tout engagement de l'Etat en faveur d'un autre grand stade en Ile-de-France). Le stade de la FFR est à ce titre inédit dans l'hexagone : un projet d'enceinte de dimension nationale, conduit par et pour une fédération sportive, et reposant sur un financement intégralement privé (seuls les projets de l'Olympique lyonnais ou de l'Arena 92 s'en rapprochent). Est-il pour autant une utopie ? Trouve-t-on des équivalents chez nos voisins européens ? Ont-ils réussi et dans quelles conditions ?

## WEMBLEY STADIUM

**Ouverture :** 2007

**Ville :** Londres

**Capacité :** 90 000 places

**Coût :** 930 M€

**Propriétaire :** The Football Association

**Equipe résidente :** Equipe nationale de football d'Angleterre

### Caractéristiques

Le « nouveau » Wembley Stadium, qui a remplacé celui construit en 1923, est un des grands stades multifonctionnels les plus modernes d'Europe (notamment grâce à son toit rétractable). De 26 à 37 événements y sont organisés chaque année. Outre les matches de football anglais, il a accueilli la finale de la Ligue des champions en 2011 et le fera encore cette année. Il sera également une des enceintes de la Coupe du monde de rugby 2015.

### Financement

Le financement du Stade de Wembley a été essentiellement privé (74%), même si l'argent public n'a pas été absent (26%). La Football Association (fédération anglaise de football), propriétaire du stade, a apporté directement 176 Md€ (19%) de fonds et souscrit à un emprunt de 515 M€ (55%). En complément, le projet a été soutenu par trois sources publiques. Dès 1998, l'agence Sport England lui a attribué 120 M€ dans le cadre d'un programme de soutien aux grandes infrastructures nationales. Cette aide a été conditionnée au respect de plusieurs demandes de l'agence (pas de *naming*, pas d'équipe résidente professionnelle, un nombre minimum de places réservées au grand public). En 2002, à la suite de difficultés de financement, le gouvernement a apporté une seconde aide de 20 M€ par le biais du Ministère de la Culture et des Sports. Cette aide était conditionnée au fait que le futur stade devrait fonctionner sans subvention publique. Enfin, la London Development Agency (agence de la collectivité du Greater London) a attribué une subvention de 21 M€ au titre de l'aménagement du territoire londonien.



© Creative Commons

## TWICKENHAM STADIUM

**Ouverture :** 1909 (rénové en 2006)

**Ville :** Londres

**Capacité :** 82 000 places

**Coût :** 120 M€ (rénovation en 2006)

**Propriétaire :** Rugby Football Association

**Equipe résidente :** Equipe nationale de rugby d'Angleterre

### Caractéristiques

Depuis sa création il y a plus d'un siècle, le Stade de Twickenham a connu plusieurs rénovations. La plus récente a été achevée en 2006. Elle a permis l'augmentation de 8 000 places de la tribune sud de l'enceinte ainsi que la construction d'un hôtel 4 étoiles comprenant des loges avec vue sur le terrain, d'une boutique de rugby, d'un centre d'arts du spectacle et d'un club de fitness. Le stade accueille entre 20 et 25 grands événements chaque année, aussi bien des matches de rugby que des manifestations culturelles (des concerts essentiellement).

### Financement

La rénovation de 2006 a été financée sans fonds publics et a été intégralement prise en charge par la Rugby Football Association : 95 M€ de fonds propres ont été apportés directement par la fédération anglaise (notamment par le biais d'un emprunt obligataire - les « *debentures* » - par lequel le détenteur des créances obtient une priorité de réservation sur les places des événements du stade pour une durée de plusieurs années) et 25 M€ par un prêt bancaire. En prévision de la Coupe du monde 2015, une nouvelle rénovation est prévue pour un coût de 85 M€. Les dirigeants du rugby anglais envisageraient d'avoir recours à un contrat de *naming* pour financer cette opération.



© Creative Commons

LE RESTE DE LA  
REVUE SPORT 804  
EST DISPONIBLE  
PAR ABONNEMENT.

# REVUE SPORT804

Revue d'information et de débat pour les acteurs du sport

La Revue Sport 804 est une publication numérique. Elle décrypte l'actualité du sport français et international, analyse les politiques publiques en lien avec le sport et propose des débats sur les grandes thématiques sportives.

Elle s'adresse à l'ensemble des décideurs du sport en France : élus et cadres du mouvement sportif, dirigeants des clubs professionnels, entreprises travaillant dans le sport, sponsors, organisateurs d'événements sportifs, responsables des politiques sportives dans les collectivités territoriales et les services de l'État, universitaires et étudiants des filières sportives...

La Revue Sport 804 paraît toutes les deux semaines (24 numéros par an). Elle est disponible uniquement par abonnement (chèque ou carte bancaire).

[www.revue-sport-804.com](http://www.revue-sport-804.com)

## ABONNEMENT À LA REVUE SPORT 804

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Institution / Entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Je m'abonne pour :

24 numéros / 1 an : \_\_\_\_\_ 60 euros

12 numéros / 6 mois : \_\_\_\_\_ 30 euros

Le formulaire d'abonnement et le chèque à l'ordre de la Revue Sport 804 sont à envoyer à :  
Revue Sport 804 - 9 rue Vulpian - 75013 PARIS

Les informations relatives à votre abonnement ne sont pas communiquées à des tiers. En application de la loi Informatique et liberté du 6 janvier 1978, art. L.27, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces données.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez nous contacter à : [revue@revue-sport-804.com](mailto:revue@revue-sport-804.com)